



AAE La PROF-NIEPCE

CONSULTATION DES ADHERENTS AG EXTRAORDINAIRE DU 13/02/2026 NOUVEAUX STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Objet : Consultation par voie de courriel organisé en Assemblée Générale Extraordinaire pour proposer un changement statutaire.

Question envoyée le 13/02/2026 aux 34 adhérents à jour de cotisation :

Bonjour,

Les membres du bureau, avec l'accord des membres du Conseil d'Administration, autorisent le Président à effectuer une consultation par courriel pour vous demander votre accord sur les aménagements des Statuts et du Règlement Intérieur de notre association.

Les nouveaux Statuts et Règlement Intérieur sont en pièce jointe ainsi que la note d'organisation de cette consultation.

Voici la question posée :

Approuvez-vous les nouveaux statuts et Règlement intérieur joints à ce message. Si oui, le nouveau règlement intérieur et les nouveaux statuts seront adressés à qui de droit à l'issue de la consultation.

Pour que cette consultation soit valable, les absences de réponses seront considérées comme des abstentions. Seules les réponses effectives seront prises en compte pour évaluer le résultat.

Pour les Assemblées Générales Extraordinaires, nos statuts actuels ne prévoient pas de quorum.

Dans quelques jours, vous recevrez une nouvelle lettre d'information vous donnant le point à date de notre projet et le programme de notre journée annuelle : visite, déjeuner, Assemblée Générale, inauguration et sortie de la Bande Dessinée.

Prenez soin de vous



Gérard HOCHART, Président de AAE La PROF-NIEPCE

« ***promouvoir les filières techniques et scientifiques dès le collège*** »

Contact : info@laprofniepce.fr

Ps : réponses avant le 1er mars 2026 à minuit



AAE La PROF-NIEPCE

CONSULTATION DES ADHERENTS AG EXTRAORDINAIRE DU 13/02/2026 NOUVEAUX STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Chers Adhérents,

Le 13/01/2026, vous avez reçu par courriel l'avis de consultation ci-dessus en Assemblée Générale Extraordinaire de notre association vous proposant de nouveaux Statuts et un nouveau Règlement Intérieur.

Vous aviez jusqu'au 1er mars 2026 pour répondre.

Je vous remercie par avance d'avoir accepté ce mode de décision. Cela évite des déplacements coûteux et énergivores.

Conclusion :

Voici les résultats :

21 Adhérents ont répondu ce qui fait 21 votants.

21 Adhérents approuvent les nouveaux statuts.

Conclusion :

Les nouveaux Statuts et le nouveau Règlement Intérieur sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées en vertu de quoi ils entrent en fonction immédiatement et le Président fait le nécessaire pour informer les administrations concernées.

Bien à Vous

Le 02/03/2026, Le Président



Gérard HOCHART, Président de AAE La PROF-NIEPCE
« *promouvoir les filières techniques et scientifiques dès le collège* »
Contact : info@laprofniepce.fr